



# E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>ème</sup> séance du mardi 21 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/08 de la Municipalité, du 7 mars 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'autoriser la Municipalité à participer à hauteur de 16.67% à la création de la société MBR S.A., dont le but est de réaliser et d'assurer l'exploitation d'un aménagement hydroélectrique au fil de l'eau sur le Rhône à la hauteur du palier de Massongex-Bex ;
2. à cet effet, d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 8'000'000.- au maximum pour assurer les opérations suivantes :
  - a. financer la part lausannoise des études menées par le Consortium MBR jusqu'à la création de la société ;
  - b. assurer un apport au capital de la société au moment de sa création ;
  - c. allouer à la société un prêt d'actionnaire, convertible en fonds propres, permettant à la société de poursuivre les études du projet et d'assurer son fonctionnement courant ;
  - d. participer par un nouvel apport en espèces à l'augmentation de capital qui aura lieu avant la phase de réalisation, de sorte à porter les fonds propres de la société à un niveau per-mettant d'assurer l'obtention d'un financement du projet par endettement ;
3. de prendre acte que le projet de la société devrait bénéficier d'une contribution d'investissement fédérale au titre de la loi sur l'énergie et que les fonds propres nécessaires ne pourront être définitivement arrêtés que lorsque cette contribution sera assurée et son montant défini ;
4. de balancer par imputation sur ce crédit, les dépenses effectives financées par le compte d'attente ouvert pour réaliser les études préliminaires.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-et-un mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



# E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>ème</sup> séance du mardi 21 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/58 de la Municipalité, du 29 novembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter le principe du crédit-cadre 5<sup>e</sup> étape 2018-2021, destiné à la mise en œuvre sur quatre ans d'un programme d'assainissement et d'entretien d'installations sportives ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'403'000.- ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif de CHF 347'000.- pour les travaux urgents de réfection de la piste d'athlétisme du Stade olympique de la Pontaise, portant le montant initial du préavis N° 2013/31 à CHF 3'397'000.- ;
4. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d'attente N° 3810.581.360 ouvert pour couvrir les études préliminaires, sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 2 ;
5. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 et 3 par la rubrique 331 du Service des sports ;
6. de faire figurer sous la rubrique 390 du Service des sports les intérêts relatifs aux dépenses du crédit mentionné sous chiffres 2 et 3 ;
7. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-et-un mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>ème</sup> séance du mardi 21 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Romain Felli et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat: Pour un plan de développement convergeant des réseaux de gaz et de chauffage à distance » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-et-un mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>ème</sup> séance du mardi 21 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Aude Billard et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal. »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-et-un mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>ème</sup> séance du mardi 21 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Brayer et consorts « Changer la ville pour préserver le Climat : Vers une électrification complète de la flotte des bus routiers des tl » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-et-un mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



# E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>ème</sup> séance du mardi 21 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Arnaud Thiéry et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-et-un mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>ème</sup> séance du mardi 21 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Joël Teuscher et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : Du stockage pour l'électricité communale » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-et-un mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



# E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>ème</sup> séance du mardi 21 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Nicolas Tripet « Taxes et bureaucratie : simplifier la vie des commerçants » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-et-un mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :





## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>ème</sup> séance du mardi 21 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Des horaires d’ouverture des piscines lausannoises à ciel ouvert élargis afin de favoriser l’exercice physique des utilisateurs et utilisatrices de toutes les tranches d’âge ! » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-et-un mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>ème</sup> séance du mardi 21 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts « *Av. Druey 22-30 : après le jugement du Tribunal fédéral, quel avenir pour les locataires rescapés de sept ans de lutte pour leur logement et d'incertitude pour leur avenir* » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour permettre aux locataires de l'avenue Druey 22-30 de rester dans leurs logements et subsidiairement pour favoriser leur relogement à des conditions acceptables. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-et-un mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>ème</sup> séance du mardi 21 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M Benoît Gaillard et consorts « *Bel-Air 4 : le propriétaire qui se moque du monde, de la Ville, et de ses sous-traitants depuis dix ans doit être rappelé à l'ordre.* » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

les résolutions de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse usage de tous les moyens en sa possession pour rétablir l'aspect extérieur du bâtiment Bel-Air 4 et Mauborget 5-9 »*

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour faire progresser et aboutir les travaux dans le respect du permis de construire, et, à défaut pour retirer les permis. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-et-un mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :